



Secrétariat  
de l'Assemblée des  
Premières Nations  
du Québec  
et du Labrador

Secretariat of the  
Assembly of the  
First Nations  
of Quebec  
and Labrador

250, Place Chef Michel Lavoie, suite 201, Wendake, QC G0A 4V0  
Tél.: (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Montréal, le 6 octobre 2005 -

**Allocution de monsieur Ghislain Picard, Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador lors du Forum autochtone sur la gestion des ressources naturelles et du territoire.**

### **Recours légal vs négociation : le Cercle vicieux**

BONJOUR! – KUEI! – GREETINGS!

Je veux saluer la Nation mohawk dont le territoire traditionnel nous sert de lieu de rencontre aujourd'hui.

Depuis 1992, je suis le Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador qui sert de forum à 42 communautés qui façonnent les cultures et les langues distinctes des 10 Premières Nations du Québec et du Labrador.

Avec l'opportunité qui m'est donnée aujourd'hui, j'aimerais mettre en relief les défis du XXI<sup>e</sup> siècle auxquels les Premières Nations font face en tentant de survivre dans un pays industrialisé - dans un pays supposément le plus tolérant du monde.

Cela explique partiellement pourquoi les Premières Nations ont été forcées de temps à autre d'intenter des procès pour faire entendre leurs voix et faire respecter leurs droits, là où les politiciens ont échoué. Je le répète. C'est pour faire entendre leurs voix et faire respecter leurs droits, là où les politiciens ont échoué. Le recours aux tribunaux par les Premières Nations est devenu nécessaire là où la politique actuelle est inefficace et c'est une situation fréquente; elle sépare les peuples et les cultures plutôt que d'accroître la tolérance et le respect. Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi.

Laissez-moi maintenant me tourner vers ce qu'une personne a déjà appelé l'art du possible – la politique. Il arrive à l'occasion que les Premières Nations du Québec réussissent à obtenir que les premiers ministres ou leurs ministres promettent qu'un nouveau jour s'est levé sur nos relations et que le processus politique, lubrifié par la nouvelle volonté politique, résoudra nos différences une fois pour toutes. Et en moins de temps qu'il faut pour prononcer Île René-Levasseur, nous sommes à nouveau ignorées et encore pire.

J'expliquerai dans un moment la référence à l'Île René-Levasseur. Mais permettez-moi de vous expliquer la raison pour laquelle je m'adresse à vous aujourd'hui.

Aujourd'hui, je veux vous donner les grandes lignes d'un engagement politique réel et durable pour arriver à une harmonie entre les Premières Nations et le Québec.

Premièrement – je vais décrire pourquoi il devrait y avoir coordination et coopération.

Deuxièmement, je veux expliquer comment devrait être la relation–

Et finalement, je veux apporter mes suggestions sur la façon d'y arriver ensemble.

J'espère laisser l'impression que tout n'est pas sombre – il y a des points positifs et il y a place pour de meilleures relations.

Pourquoi?

Pourquoi coopérer, collaborer et se respecter mutuellement? La réponse est : Non seulement c'est la bonne chose à faire, mais cela fait du sens économiquement parlant.

Prenez l'exemple des Algonquins. Ils sont une Nation de l'ouest du Québec et leur territoire non cédé supporte toujours l'industrie massive de la foresterie comme il l'a fait depuis des siècles. Quelques communautés algonquines ont réussi à établir de bonnes relations avec au moins une grosse compagnie forestière – Tembec. Cependant, plusieurs des nombreuses autres communautés ont dû prendre des mesures extraordinaires pour tenter d'avoir une partie des emplois et des revenus qui étaient et sont toujours soustraits de leur territoire à chaque jour. Il y a à peine quelques semaines, l'un des chefs dûment élus fut mis en arrestation et jeté en prison pour avoir protesté pour la reconnaissance des droits inhérents de son peuple en foresterie.

Alors maintenant, nous devons ajouter les prisonniers politiques aux zones tampons ethniques – est-ce cela le Canada de 2005? Est-ce que c'est la meilleure performance des politiciens engagés dans le Canada et le Québec modernes? Nous pouvons faire mieux – nous devons faire mieux que ça. Le Québec et le Canada doivent faire mieux.

Les résultats d'une action directe et des injonctions devant les tribunaux ont temporairement interrompu les opérations forestières. Il n'est pas nécessaire que ce soit ainsi : C'est trop onéreux pour tout le monde et pourtant on a permis que cette situation perdure au-delà de 30 ans.

Les Cris de la Baie James furent les premiers à prouver que parfois des injonctions sont nécessaires pour entamer les négociations. Ils ne seraient pas où ils en sont sans cet instrument. – même la plus récente entente importante – *la Paix des Braves* – fut forcée par voie légale et par d'autres moyens de pression sur Québec. Mais est-ce que toutes les Premières Nations doivent emprunter cette voie onéreuse et conflictuelle pour obtenir justice et équité?

Notre récente histoire est jonchée de conflits, de promesses politiques pour un jour nouveau et une nouvelle façon de faire, d'initiatives provisoires de solutions politiques – pour finalement revenir à la routine qui est d'ignorer les Premières Nations ou d'en faire les gens les plus pauvres du Québec. C'est une lutte sans fin pour chaque petit gain.

Prenons l'exemple du Peuple mohawk. Il y a 15 ans, ils ont pris en mains leur propre défense pour protéger leurs terres. Voici l'histoire des Mohawks depuis : Les relations du Québec furent, tout au mieux, un mélange de toutes sortes. Des discussions positives se tinrent avec le Québec, mais la perception que l'on retient est que les Mohawks sont un Peuple qui s'affirme et qui doit être surveillé de près et qui est harcelé par la S.Q., de crainte qu'ils tentent unilatéralement de s'emparer d'une part de l'économie selon leurs lois jugées contraires aux lois du Québec.

Mesdames et Messieurs, c'est un cercle vicieux qu'il faut briser.

Il est important – ou plutôt crucial – que le Québec et le Canada trouvent une façon de partager les profits de l'économie plus équitablement avec les Premières Nations. Non seulement est-ce la bonne chose à faire, mais c'est une bonne entreprise.

Mesdames et Messieurs, la relation que nous recherchons est en accord avec les 26 principes que les Premières Nations du Québec ont présentés à la province en 1998 – des principes qui forment la base de notre vision mondiale et de nos relations avec nos voisins. Ce sont des principes communs aux nations civilisées du monde entier – comme par exemple l'autodétermination, les traités, les droits issus de traités, les droits au territoire et aux ressources, le respect de l'environnement et autres.

La relation que nous recherchons en est une qui met en pratique la reconnaissance symbolique que l'assemblée nationale du Québec a accordée à nos Premières Nations en 1985.

L'exemple le plus récent du cycle d'engagements politiques non respectés est le Conseil conjoint des élus. En juin 2003, quelque temps après la victoire du gouvernement Charest, le premier ministre a signé une entente historique avec l'APNQL. C'était la première fois qu'un premier ministre assistait à l'une de nos rencontres de Chefs. L'entente prévoyait que les ministres rencontreraient les chefs sur une base régulière afin d'aborder les questions litigieuses du jour, y compris les terres et les ressources. Les Premières Nations eurent l'impression que peut-être cette fois-ci la province était sérieuse dans ses intentions. Le résultat après 24 mois est tristement décevant. Il y eut très peu de suivi et le processus n'a abordé aucune de nos questions principales avec le Québec. Plutôt que de négocier des ententes, nous sommes contraints d'aller devant les tribunaux. Les promesses politiques solennelles faites par écrit et face à face par le premier ministre à nos Chefs sont pour la plupart sans valeur.

Par exemple, les relations entre les Innus et le Québec sont tendues. Mon peuple – les Innus – et la province sont en négociation depuis 25 ans pour tenter de régler le droit de propriété et la part respective des vastes terres et des ressources naturelles en territoire traditionnel innu.

En attendant, les papetières et autres ont la permission de couper les arbres pour supporter un segment important de l'économie québécoise. Pendant que le Peuple innu a mis sa confiance dans un processus administratif et politique pour se doter des bases nécessaires à une économie moderne, l'environnement qui nous a nourris pendant des milliers d'années est en train d'être

dépouillé et modifié de façon significative. Si finalement entente il y a, que restera-t-il pour les Innus?

Les initiatives du Québec font en sorte qu'on permet aux principales compagnies papetières d'exploiter les ressources sans égard pour les droits et les intérêts des Premières Nations, dont les territoires non cédés sont dépossédés de leurs ressources. Il pourrait en résulter que nous n'aurons rien à léguer aux prochaines générations d'Innus.

Pendant que les interminables négociations continuent de traîner laborieusement, les règles changent. Les décisions de la Cour suprême du Canada sur Haida et Taku en 2004 ont clarifié les obligations des gouvernements provinciaux à consulter et à s'ajuster aux droits des Premiers Peuples, dont les intérêts affectés par le développement des ressources. Les Premières Nations ont accueilli favorablement la venue de ces jugements parce qu'ils sont allés un peu plus loin pour équilibrer davantage le niveau de négociations dans lequel les gouvernements fédéral et provinciaux détiennent la plupart des cartes. Elles permettent également la protection d'un minimum de ressources pendant que les négociations se poursuivent.

Au Québec, les décisions ont eu un impact sur les négociations relatives aux terres innues. Les Innus en sont venus à s'attendre, et avec raison, que nos droits aux ressources situées sur nos terres, auraient été pris en considération et accommodés lorsque Québec a octroyé les permis de coupes d'arbres. Malheureusement, ce ne fut pas le cas. Le Québec a octroyé des permis, par exemple, à la papetière multinationale Kruger pour récolter les arbres en territoire innu, comme par exemple sur l'Île René-Levasseur, comme les Québécois l'appellent. Pessamit, ma communauté, a protesté, mais en vain. Elle a été contrainte d'exiger réparation par l'entremise de poursuites légales en dernier recours.

En juillet 2005, une Cour du Québec a émis une injonction temporaire interdisant à Kruger de récolter des arbres jusqu'à ce que les questions fondamentales d'une injonction permanente soient entendues.

Les Innus se sont réjouis du fait que pour la première fois, le système semblait évoluer en leur faveur. L'intention visait à forcer les négociations. Au lieu, le Québec en a appelé de la décision et notre victoire n'a duré que quelques semaines. Dès le début d'août 2005, la Cour d'appel du Québec a renversé une partie de l'injonction et a permis à Kruger de récolter des arbres. Le problème demeure entier et non résolu.

Les Innus sont-ils déraisonnables dans leurs demandes? N O N

Est-il dans l'intérêt des Québécois de maintenir un climat de paix et de coopération avec le Peuple innu? O U I

Est-il dans l'intérêt des Québécois que le Peuple innu participe sainement à l'économie du Québec? O U I

Alors, pourquoi ses représentants dépensent-ils autant d'argent des contribuables pour lutter contre les Innus, plutôt que de négocier et de régler honorablement avec eux?

Un standard est en place – c’est un cercle vicieux qui exige une réponse politique plus appropriée. Cela exige honneur et suivi, des éléments qui étaient absents chez les élus québécois. Cela exige une nouvelle structure politique entre les Premières Nations et le gouvernement du Québec.

La façon d’y arriver est par la voie des négociations. Il est important de noter que des négociations, ça se déroule avec des personnes – des Nations représentées par les gouvernements. Trop de gens oublient ou ont la forte impression que les Peuples des Premières Nations ne sont que de simples citoyens comme tout le monde, soumis aux mêmes lois. Règle générale, nous sommes des gens respectueux des lois comme dans toute autre société, mais nous avons des relations historiques qui ont donné lieu à une série unique d’obligations légales de la part du Canada et du Québec. Nous demandons seulement que le Québec respecte la loi suprême du Canada qui est la Constitution.

Incidentement, nous espérons que le Québec respectera les désirs de sa population. En 2005, Pessamit a fait appel à l’opinion publique des Québécois sur leur cause de foresterie et ont reçu un appui majoritaire.

La méthode d’avancement et de changement durable que les Premières Nations ont préconisée depuis les premiers contacts – la reconnaissance de leurs gouvernements, la juridiction et le territoire – n’est plus seulement le positionnement politique de nos gens. Elles s’appuient maintenant sur des recherches rigoureuses issues de l’une des plus prestigieuses universités au monde. L’université de Harvard a examiné les facteurs des succès économiques chez les tribus américaines et a confirmé par la suite dans un contexte canadien, que trois éléments principaux doivent être mis en place :

1. Le contrôle juridictionnel par le gouvernement des Premières Nations dans un éventail de domaines, incluant les ressources naturelles.
2. Des institutions compétentes de gouvernance capables de prendre des décisions sensées, et
3. Des structures de gouvernance harmonisées à la culture des gens afin d’assurer leur légitimité.

En d’autres termes, la santé économique à long terme dépend premièrement de la santé des institutions politiques. Par conséquent, les institutions politiques doivent pouvoir gouverner sur un éventail de domaines incluant les ressources naturelles; cela exige de la négociation, du respect et des ajustements de la part du Québec et du Canada, plus particulièrement du Québec.

L’interminable piège circulaire qui fait en sorte que nous sommes ignorés ou combattus à chaque tournant, doit cesser pour toutes les Premières Nations – particulièrement pour le bien des plus petites Premières Nations du Québec. les Atikamewks, les Abénakis, les Micmacs et les Hurons ont des droits et des intérêts aboriginaux qui ne sont pas moins importants que les autres Premières Nations; pourtant, ils ont moins de ressources et par conséquent moins de recours aux tribunaux que les autres s’ils veulent se protéger. Ils dépendent davantage des processus politiques opérationnels et il faudrait que les politiciens s’en occupent.

Les histoires de Sept-Îles, de l’Île René-Levasseur et des Chefs algonquins ne sont que quelques exemples - je pourrais en citer de nombreux autres. Elles mettent toutes en évidence la nécessité de redoubler d’effort politique pour arriver à amener nos gens à prendre leur place dans l’économie tout en préservant leur héritage, leurs langues, leurs droits et leurs territoires.

Mesdames et Messieurs, nous pouvons convertir la compétition en collaboration en ayant recours au processus politique plutôt qu'au cercle vicieux des procès et des litiges.

Mesdames et Messieurs, le moment est venu d'avoir une nouvelle structure politique entre les premières nations et le gouvernement du Québec.

J'ai commencé mon entretien aujourd'hui en parlant de Sept-Îles. Je veux dire aux gens et aux élus de Sept-Îles qu'il n'est pas trop tard pour faire la bonne chose. À tous les dirigeants du Québec, je dis – essayons tous de trouver une solution où tout le monde en sort gagnant et où les deux parties n'en seront que mieux. Engageons-nous dans une structure politique et travaillons à sa réussite. Mettons fin à ce tourbillon de conflits et travaillons ensemble au développement du territoire dans un esprit de collaboration et dans le respect de nos traditions et pour l'amour de l'environnement.

Notre jeunesse et les générations à venir comptent sur nous pour que nous nous mettions à la tâche dès maintenant.

MERCI! - MEEGWETCH! - THANK YOU!

Ghislain Picard

-30-

Contact : Alain Garon, agent d'information et de communication  
APNQL  
Tél. : (418) 842-5020  
Cell. : (418) 956-5720